

MADAME SALONDY Axelle  
6 ALLEE DES TROENES  
95150 TAVERNY



Application mobile : CycladesVerif

Nom de famille : SALONDY

Prénom(s) : Axelle

Née le : 24/10/2006

A : PONTOISE (095)

INE : 090920620AC

Etablissement : 0950651S LYC JACQUES PREVERT - TAVERNY(0950651S)

Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

Catégorie : SCOLAIRE

Série : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) - Gestion et finance

Jury : 0642

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
<i>Français écrit</i>	A25 2023	16.00	80.00
<i>Français oral</i>	A25 2023	19.00	95.00
Philosophie	4.00	13.00	52.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)	14.00	19.00	266.00
Management, sciences de gestion et numérique	16.00	14.00	224.00
Droit et économie	16.00	16.00	256.00
<b>Totaux</b>	<b>60.0</b>		<b>973.00</b>

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	16.90 (A25 2023)	50.70	3.00	16.90	50.70
Enseignement moral et civique	1.00	13.90 (A25 2023)	13.90	1.00	18.80	18.80
Langue vivante A (Anglais) (ETLV)	3.00	19.30 (A25 2023)	57.90	3.00	18.30	54.90
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	13.60 (A25 2023)	40.80	3.00	17.00	51.00
Mathématiques	3.00	11.60 (A25 2023)	34.80	3.00	16.90	50.70
Education physique et sportive				6.00	15.00	90.00
Sciences de gestion et numérique	8.00	16.10 (A25 2023)	128.80			
<b>Total de coefficients : 40.0</b>			<b>Total de points : 643.00</b>			

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	973.00
Contrôle continu	40.0	643.00
<b>Totaux</b>	<b>100.0</b>	<b>1616.00</b>
<b>MOYENNE FINALE</b>	<b>16.16</b>	

Décision du jury :

**Admis Mention Très Bien**



A ARCUEIL, le 08 juillet 2024  
Le directeur du service interacadémique  
des examens et concours  
Frédéric MULLER

## RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

---

### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

---

### IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.